

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_38
id. 1462

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

BASES DÉPARTEMENTALES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

Comme tous les ans à l'occasion de notre réunion du Budget Primitif, je souhaite vous présenter le bilan d'activité annuel de nos structures de loisirs à vocation socio-éducative que sont la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave et le Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage.

De plus, par le présent rapport, je tiens à vous soumettre l'ensemble des dispositions relatives à ces deux établissements, pour l'exercice 2015.

I - BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

1 – Point sur les travaux

Dans le cadre du vaste programme de restructuration et de modernisation de la Base de loisirs, la **tranche 4 de travaux**, portant sur la réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil, **est engagée**. Conformément au programme technique, approuvé lors du vote du **BP 2013** et suivant les dispositions de la **DM2 2013**, les procédures de désignation du mandataire, maître d'ouvrage délégué, et de désignation du maître-d'oeuvre ont été menées à bien.

L'avant projet sommaire sera soumis à la validation de l'Assemblée Départementale à l'occasion de sa prochaine session, sur la base du coût d'objectif de cette opération, voté à hauteur de **2,8 M€ TTC**. Il convient par le présent rapport de prévoir les crédits pour la réalisation de cette opération.

Je vous propose donc **d'inscrire au titre de l'exercice 2015** une première tranche de crédits de paiement de **1 000 000 €**, qui sera financée par l'emprunt ; le solde, soit 1 800 000 €, sera inscrit sur le budget 2016 de la Base de loisirs.

Enfin, je vous rappelle que sur cette opération, des aides financières seront sollicitées auprès de l'Europe, l'Etat et de la Région.

S'agissant de la création de l'aire de camping-cars, les travaux ont été réalisés pour un coût de 142 000 € TTC et livrés pour l'ouverture de la saison estivale courant juin 2014. Cet équipement vient compléter et clore l'offre en matière d'accueil touristique de la Base. Nous avons pu noter une bonne fréquentation sur ces premiers mois d'ouverture.

2 – Bilan d'activité 2014

	Journées/enfants - unités		Recettes	
	2013	2014	2013	2014
Classes de découverte	2 896	2 329	119 086 €	99 255 €
Centres de vacances, groupes sportifs, etc	4 342	4 811	104 128 €	124 611 €
Camping individuels	2 283	2 580	14 476 €	15 294 €

Aire de camping-cars	/	481	0 €	922 €
Activités à la journée	2 011	2 587	27 726 €	30 457 €
Plage 82 / piscine	21 272	17 430	17 861 €	18 766 €
Location nautisme (embarcations louées)	820	775	6 385 €	6 064 €
Cours de natation (leçons vendues)	/	310	/	1 570 €
Total			289 662 €	296 939 €

En 2013, nous avons pu noter le retour à une fréquentation plus en adéquation avec les capacités et les ambitions de la Base en matière de classes de découverte et de centres de vacances. En 2014, cette tendance s'est confirmée avec une augmentation des séjours des centres de vacances et des groupes divers (+ 20 % de recettes). Pour les classes de découverte, les services départementaux de l'Education Nationale sont régulièrement rencontrés afin de promouvoir les prestations et les services de cet équipement auprès des écoles du département.

Ces contacts ont été élargis à tous les organismes, groupements, ou structures sportives, susceptibles de rechercher ce type de site, d'hébergement, ou d'activités.

Ainsi, l'attractivité liée à la haute qualité des locaux, conjuguée à une modernisation des offres d'animation et des activités proposées, laisse augurer, suivant les réservations et contacts pris à ce jour, **une progression de la fréquentation pour les années à venir.**

A l'examen de ce bilan, il convient de rajouter l'analyse spécifique du bilan de « **Plage 82** ».

Pour cette deuxième année d'existence, je vous rappelle que cet espace événementiel a été ouvert du 1er juillet au 31 août 2014, soit deux semaines de plus qu'en 2013. Nous notons une fréquentation significative de 17 430 personnes avec une forte affluence sur les journées ensoleillées (800 personnes en moyenne).

L'enquête de satisfaction, conduite par nos services et les services de l'Agence de Développement Touristique, a fait apparaître à l'identique de 2013, une satisfaction générale de tous les visiteurs.

Le point fort est la qualité du service proposé pour un tarif modeste. On peut aussi noter la satisfaction de 95,5 % des personnes interrogées au sujet de l'équipe d'accueil et d'animation. Enfin, il convient de préciser que « Plage 82 » **a fortement profité aux tarn-et-garonnais** (75,5 % des visiteurs).

4 – Saison 2015

Conformément à notre délibération de la DM2 2014, l'opération « **Plage 82** » **sera reconduite en 2015**. La période d'ouverture est prévue du 1er juillet au 31 août, avec **un tarif d'entrée unique à 1 €**.

La Base accueillera ses premiers groupes à partir du mois de février 2015. Le planning prévisionnel des réservations sur l'année annonce d'ores et déjà un bon taux de remplissage.

S'agissant du Budget Primitif 2015 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, je vous rappelle qu'il fait l'objet d'un rapport spécifique, examiné dans le cadre de la 1ère Commission, comme l'ensemble des budgets annexes du Conseil Général.

II - CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN-PLAGE

Depuis la réouverture du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, approuvée à l'occasion de vote de la DM2 de 2009, pour l'accueil de classes de découverte, de groupes divers (centres de loisirs, associations, clubs sportifs, ...) et des agents du Conseil Général dans les chalets prévus à cet effet, nous n'avons eu de cesse de restructurer les locaux et leur environnement, afin d'offrir des conditions et un confort d'accueil en constante amélioration.

1 – Point sur les travaux

A l'occasion de chaque session, je vous ai proposé l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des travaux et aux achats de matériel ou d'équipements indispensables à la poursuite de nos objectifs.

Les travaux se sont poursuivis en 2014, portant essentiellement sur :

- la mise aux normes « établissement recevant du public » (E.R.P) des chalets,

- la poursuite de la restructuration des « chalets-groupes » pour l'accueil collectif,
- les travaux d'entretien courant et de maintien en état des bâtiments H Nord et Central, dédiés à l'accueil des classes de découverte du département.

2 – Bilan d'activité 2014

Comme je vous l'avais indiqué à l'occasion de notre séance pour le vote de la DM2 2014, le bilan de la saison 2014 fait apparaître un nombre **important et croissant** d'enfants et de groupes accueillis par rapport à 2013. De fait, le Centre a été occupé **au maximum de ses capacités d'hébergement et de restauration**.

L'augmentation significative du nombre de journées/enfants réalisées en 2014 par rapport à 2013 en matière de classes de découverte (+ **79 %**) s'explique par l'utilisation mutualisée des réfectoires de l'IMEP, alors qu'en 2013 seul le réfectoire du bâtiment Forêt du Centre de vacances avait pu être utilisé.

L'attractivité de cette structure offerte aux jeunes du département et d'ailleurs ne se dément pas : **le planning des réservations 2015 est d'ores et déjà complet** sur la période d'ouverture de mars à septembre.

Il convient aussi de souligner que **nous avons poursuivi en 2014 l'organisation en gestion directe des séjours de type colonie**, à l'attention des seuls jeunes tarn-et-garonnais, dont nous devons assurer le transfert vers Mimizan.

Sur ces « **Colos du 82** », je vous rappelle l'effort tout particulier pour que ces séjours soient prioritairement accessibles aux enfants relevant de nos services de l'Aide Sociale.

Ainsi, sur les semaines concernées (vacances de Pâques et d'été), nous avons, comme nous le recherchons toujours dans ce domaine, contribué à la mixité sociale, à la grande satisfaction de l'ensemble des jeunes accueillis. **Sur les 70 enfants** (51 en 2013) ayant bénéficié des séjours, **55 relevaient de l'Aide Sociale** (36 en 2013).

Ainsi, le bilan d'activité 2014 du Centre de vacances est le suivant :

	Journées/enfants - unités		Recettes	
	2013	2014	2013	2014
Classes de découverte	2 514	4 511	102 371 €	182 428 €

Centres de vacances, groupes sportifs, etc	4 461	5 037	120 828 €	119 866 €
Colonie	340	770	26 845 €	41 950 €
Total			250 044 €	344 244 €

Le budget annuel de fonctionnement 2014 du Centre de vacances Jean Baylet, hors salaires et charges, a été arrêté à **321 000 €**, pour un montant total de **recettes réalisées de 311 000 €**.

3 – Saison 2015

Pour la saison 2015, je vous rappelle notre décision de la DM2 2014 de **reconduire globalement l'ensemble de nos dispositifs d'accueil** des classes de découverte, des groupes associatifs, des centres de loisirs et enfin des colonies.

Je vous précise néanmoins, que nous avons convenu de limiter à nouveau la **capacité d'accueil des classes de découverte à 50 enfants** par séjour (comme en 2013). Ainsi, nous retrouverons un service rendu de plus grande qualité, attendu de notre collectivité.

L'accueil des premières **classes de découverte** est prévu à compter du 2 mars 2015. Le nombre de nuitées pré-réservées est de 3 500, pour 21 établissements scolaires tarn-et-garonnais et 31 classes.

S'agissant des **groupes accueillis l'été**, du 6 juillet au 31 août 2015, on peut estimer que les effectifs accueillis en 2014 seront à nouveau atteints.

Enfin, s'agissant de la reconduction des séjours de type « colonies », je vous propose **pour 2015**, que ces « Colos du 82 » soient organisées pendant les **vacances scolaires d'été et de Toussaint**, sur la base d'un **séjour de dix jours**, toujours à destination prioritaire des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La prestation proposée comprendra l'acheminement à Mimizan-Plage, l'hébergement en pension complète, l'encadrement quotidien et la pratique d'activités physiques et sportives variées (surf, voile, vélo, canoë-kayak, ...).

Par le présent rapport, je vous propose d'arrêter le **tarif 2015 de ces séjours « Colos du 82 »**, conformément à l'organisation prévue :

transport : aller/retour Montauban/Mimizan		80,00 €
pension complète	20 €/jour/enfant	200,00 €
animateurs	4 animateurs/20 enfants	140,00 €
activités	6 activités sportives	100,00 €
frais de gestion/assurance		50,00 €
coût total		570,00 €
tarif proposé		450,00 €

4 – Budget 2015

Contrairement à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, administrée sur un budget annexe du Conseil Général, le Centre de vacances Jean Baylet est placé en gestion directe au sein du Service des sports.

Il convient donc, par le présent rapport, de vous prononcer sur les crédits à ratifier sur l'exercice 2015 tels que présentés.

Au regard de l'ensemble des dépenses susvisées et compte tenu des réservations arrêtées à ce jour, les **recettes prévisionnelles** sont à inscrire à hauteur de **300 000 € pour l'exercice 2015**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave

- Prend acte du bilan d'activité 2014 tel que présenté ;
- Approuve les orientations suivantes pour 2015 :

Travaux :

- Tranche 4 relative à la réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil ; APS soumis lors d'une prochaine réunion ;
- Ratifie à cet effet 1 000 000 € au titre de 2015 qui seront financés par l'emprunt, le solde soit 1 800 000 € sera inscrit sur le budget 2016 de la Base ;

Camping :

- travaux livrés en juin 2014 ;

« Plage 82 » :

- Décide de reconduire cet événementiel en 2015 avec une ouverture du 1er juillet au 31 août et un tarif d'entrée unique à 1 € ;
- Budget 2015 : (cf délibération n° CG 20150128_3)

Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage

- Prend acte du bilan d'activité 2014 tel que présenté ;
- Approuve les orientations suivantes pour 2015 :
 - reconduction, suite à la décision de l'Assemblée du 17 novembre 2014, de l'ensemble des dispositifs d'accueil, avec les classes de découvertes, les groupes associatifs, les centres de loisirs et les colonies ;
 - accueil des premières classes de découverte sur 2015 prévu à compter du 2 mars ;
 - accueil de groupes du 6 juillet au 31 août 2015 ;

- Décide, pour 2015 d'organiser les « Colos du 82 » pendant les vacances scolaires d'été et de Toussaint sur la base d'un séjour de 10 jours ;
- Fixe comme suit les tarifs 2015 des séjours « Colos 82 » :

transport : aller/retour Montauban/Mimizan		80,00 €
pension complète	20 €/jour/enfant	200,00 €
animateurs	4 animateurs/20 enfants	140,00 €
activités	6 activités sportives	100,00 €
frais de gestion/assurance		50,00 €
coût total		570,00 €
tarif		450,00 €

- Approuve pour 2015, les autorisations de programme et les crédits à ratifier :

Investissement :

- Frais d'études
(article 2031, sous-fonction 33)..... 5 000 €
au titre de l'AP 2013
- Acquisition de matériel et outillage technique :..... 2 000 €
(article 2157, sous-fonction 33)
- Acquisition de matériel informatique : 500 €
(article 218381, sous-fonction 33)
- Acquisition de matériels et équipements collectifs et sportifs :..... 8 000 €
(article 21881, sous-fonction 33)
- Travaux sur bâtiments d'hébergement (collectifs et chalets)
(article 231318, sous-fonction 33)

Collectifs (bâtiment H Nord)

- Approuve, pour les travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment « H Nord » destiné à l'accueil des groupes, une autorisation de programme 2015 d'un montant de 8 000 € et ratifie un crédit de paiement correspondant ;

- Travaux d'assainissement : 7 000 €.
(article 231533, sous-fonction 33)

Fonctionnement :

- Combustibles 20 000 €
(article 60621, sous-fonction 33)
- Alimentation 45 000 €
(article 60623, sous-fonction 33)
- Autres fournitures pour travaux en régie 10 000 €
(article 60628, sous-fonction 33)
- Fourniture de petit équipement 1 000 €
(article 60632, sous-fonction 33)
- Fournitures scolaires 3 000 €
(article 6067, sous-fonction 33)
- Entretien des terrains 10 000 €
(article 61521, sous-fonction 33)
- Entretien et réparation de bâtiments 6 000 €
(article 61522, sous-fonction 33)
- Entretien de matériel roulant 2 000 €
(article 61551, sous-fonction 33)
- Entretien et réparation de biens mobiliers 2 000 €
(article 61558, sous-fonction 33)
- Contrats de maintenance 18 000 €
(article 6156, sous-fonction 33)
- Honoraires médicaux 500 €
(article 62261, sous-fonction 33)
- Réceptions 1 000 €
(article 6234, sous-fonction 33)
- Catalogues, imprimés, publications 500 €
(article 6236, sous-fonction 33)

- <u>Transports de personnes extérieures à la collectivité</u>	6 000 €
(article 6245, sous-fonction 33)	
- <u>Frais d'affranchissement</u>	300 €
(article 6261, sous-fonction 33)	
- <u>Frais de nettoyage des locaux</u>	47 000 €
(article 6283, sous-fonction 33)	
- <u>Remboursement à l'IMEP (repas et fluides)</u>	60 000 €
(article 628721, sous-fonction 33)	
- <u>Autres frais divers (prestataires activités)</u>	50 000 €
(article 6288, sous-fonction 33)	
- <u>Nettoyage divers</u>	12 000 €
(article 62882, sous-fonction 33)	

- Précise que 300 000 € de recettes sont à inscrire pour 2015 ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les demandes de subventions nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET